



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 22499

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez * attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conséquences désastreuses du gel budgétaire qui affecte tous les acteurs de l'action sociale, de la lutte contre l'exclusion et, tout particulièrement, les entreprises d'insertion. En Languedoc-Roussillon, ce sont 36 entreprises qui salarient 1 738 personnes qui se sont investies avec efficacité dans ce combat. Non seulement elles offrent un sas de transition avant que les personnes abîmées par le chômage puissent retrouver un emploi hors du champ de l'insertion, mais elles rendent aussi des services importants aux chefs d'entreprise qui ont des difficultés à recruter des salariés formés. Le gel de crédit qui vient d'être décidé pourrait conduire à la disparition de nombreuses entreprises d'insertion et porter de fait un coup fatal à la lutte contre les exclusions dont, comme chacun sait, l'insertion professionnelle est l'un des principaux piliers. En conséquence, il lui demande donc si, comme cela paraît hautement souhaitable, il entend revenir sur cette mesure budgétaire néfaste, qui constitue un véritable non-sens et qui confirme, si besoin était, le renoncement du Gouvernement à mener une véritable politique de lutte contre l'exclusion et de réduction de la fracture sociale.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conséquences du gel des crédits affectés à la politique d'insertion des publics en difficulté en 2003. La situation des finances publiques a exigé en 2003 une gestion très rigoureuse afin de mettre en oeuvre les orientations prioritaires du Gouvernement et de respecter les engagements communautaires de la France. Ces contraintes ont conduit le Gouvernement à procéder à plusieurs reprises à des mises en réserve, des gels et des annulations de crédits pour l'ensemble des ministères. Conscient des conséquences négatives de cette régulation budgétaire sur le bon déroulement des actions menées par les entreprises et les associations de l'insertion par l'activité économique, le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité a immédiatement demandé la levée du gel des crédits des reports pour le secteur de l'IAE, afin de garantir le plein exercice des missions assurées par les structures d'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires). Il faut par ailleurs souligner que les crédits déjà délégués aux directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle au mois de mai représentaient plus de 90 millions d'euros, soit plus du double des crédits nécessaires pour solder les conventions concernées et engager de nombreuses actions nouvelles pour l'année en cours. Enfin, le secteur de l'IAE n'a fait l'objet d'aucune mesure de restriction budgétaire en 2003. Au contraire, la pérennisation des taux de prise en charge des CES à 95 % pour les chantiers d'insertion d'une part et le déploiement d'une mesure exceptionnelle de soutien de 11 millions d'euros du FSE en 2003 pour les entreprises d'insertion d'autre part, montrent bien tout l'intérêt que le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité porte à l'insertion par l'activité économique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22499

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5739

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9393